

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 2 novembre 2020 à 19 h, le tout en conformité avec l'Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020, sous la présidence de madame la mairesse Sue Montgomery, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Lionel Perez, conseiller du district de Darlington;
 Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges;
 Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;
 Christian Arseneault, conseiller du district de Loyola.
 Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon;

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;
 Guylaine Gaudreault, directrice des services administratifs et du greffe;
 Sonia Gaudreault, directrice des sports, loisirs, culture et du développement social;
 Lucie Bédard, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
 Pierre Boutin, directeur des travaux publics;
 Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement;
 Julie Faraldo-Boulet, secrétaire recherchiste.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, madame la mairesse de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION CA20 170273

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Lionel Perez

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02



RÉSOLUTION CA20 170274

APPROBATION - PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Sue Montgomery

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 à 19 h et des séances extraordinaires du 5 octobre 2020 à 17 h et du 15 octobre 2020 à 13 h du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

Un débat s'engage.

M. Rotrand demande la correction du procès-verbal du 5 octobre 2020 à 19 h afin d'ajouter à ses commentaires, lors de la période de commentaires de la mairesse et des conseillers, les félicitations à Ellie Israel pour son élection à titre de commissaire scolaire pour la Commission scolaire English-Montreal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

- Sue Montgomery
 - Offre ses condoléances à la famille de Sheffield Matthews et rappelle la nécessité que la police soit tenue responsable de ses gestes.
 - Offre ses condoléances à la Ville de Québec, aux familles et proches des victimes de la tragédie du 31 octobre 2020.
 - Mentionne que l'indexation des transferts de la Ville centre ne sont pas suffisants et souhaite que la Ville centre participe au financement de certains projets de l'arrondissement : le réaménagement des intersections dangereuses Décarie | De Maisonneuve et Côte-des-Neiges | Queen-Mary, le projet du Théâtre Empress, le prolongement du parc Loyola pour y recevoir une nouvelle installation pour le Dépôt alimentaire NDG, l'achat d'un YMCA dans NDG, la construction du lien Cavendish-Cavendish, l'investissement dans le logement social et les espaces communautaires.
 - Souligne le début des consultations sur le nouveau Théâtre Empress et invite les citoyens à y participer.
 - Est fier du contrat de service qui sera voté ce soir concernant la Brigade neige et indique comment s'inscrire pour recevoir le service ou participer à la brigade.
 - Souligne l'adoption du règlement pour éliminer le minimum de stationnement dans les nouvelles constructions.
 - Mentionne qu'il y aura une deuxième lecture du règlement sur les rénovictions et l'encadrement des locations de courte durée.
 - Souligne le Jour du Souvenir et rappelle qu'il est important de se rappeler les sacrifices des vétérans.



- Peter McQueen
 - Offre ses condoléances à la famille de Sheffield Matthews et mentionne que toutes les vies comptent.
 - Offre ses condoléances aux familles des victimes de la tragédie du 31 octobre et à toute la communauté de Québec.
 - Mentionne les modifications apportées aux intersections Décarie | De Maisonneuve | Upper-Lachine suivant la fin des travaux de l'échangeur Turcot et que des études pour améliorer la sécurité à ces intersections seront réalisées. Mentionne que la population semble vouloir une passerelle au-dessus des rails sur Upper-Lachine.
 - Indique que le conseil se prononcera sur la nomination des membres du comité de Terrebonne et mentionne les candidats retenus. Remercie tous ceux et celles qui se sont inscrits pour faire partie du comité.
 - Félicite le comité de citoyens Rendez-Vous NDG pour la mise en place du sentier de citrouilles illuminées au parc Notre-Dame-de-Grâce pour l'Halloween.

- Lionel Perez
 - Offre ses pensées aux familles des victimes de la tragédie de Québec et rappelle l'enjeu de la santé mentale.
 - Offre ses condoléances à la famille de Sheffield Matthews décédé à la suite d'une intervention policière et rappelle qu'une enquête du BEI est en cours. Se dit troublé par la rapidité avec laquelle le SPVM est arrivé avec un discours justificatif concernant cet événement et rappelle que le budget de l'administration démontrera ses priorités pour le SPVM.
 - Souligne le Jour du Souvenir et encourage la population à faire ce qu'ils peuvent pour soutenir nos vétérans.
 - Souligne le Movember et la campagne de financement Procure et encourage les citoyens à y participer.

- Christian Arseneault
 - Offre ses condoléances à la famille et aux amis de Sheffield Matthews et indique avoir fait une déclaration à cet égard. Mentionne qu'il espère avoir des informations rapidement sur cette tragédie.
 - Offre ses condoléances à la communauté et aux proches des victimes de la tragédie de Québec.
 - Remercie Mme Françoise Caron de sa contribution à un aménagement plus accueillant du parc Trenholme et mentionne que l'arrondissement va voter au point 20.08 pour rembourser son initiative.
 - Remercie toutes les personnes ayant déposé leur candidature pour le Comité de la rue de Terrebonne.
 - Annonce la présentation d'un projet sur l'avenue Godfrey, près du parc Leduc, lors de la présente séance.

- Marvin Rotrand
 - Indique que le 16 novembre marquera le 135^e anniversaire de la pendaison de Louis Riel et a déposé une motion au conseil municipal en appui à la demande d'exonération de Louis Riel.
 - Mentionne qu'il a pris part au lancement de la campagne « Bonne fortune et Solidarité » contre le racisme anti-asiatique lié à la COVID-19 et pour la vitalité économique du quartier chinois et mentionne que le conseil va accorder une contribution financière au Service à la famille chinoise du grand Montréal.
 - Indique que le conseil municipal, à sa dernière séance, a accepté de rehausser le chemin Queen-Mary, entre l'avenue Ponsard et le boulevard Décarie et que ce rehaussement sera inscrit dans le programme de réfection routière de 2021.



Mentionne que la STM tient sa première réunion sur un projet de construction d'un centre d'attachement nord-ouest sur le boulevard Décarie, près de la station Snowdon, pour entretenir les wagons de métro. Indique qu'il s'agit d'un projet de près de 600 M\$ qui s'échelonne sur 6 ans et qui engendrera des perturbations sur les rues avoisinantes.

Invite les citoyens à demeurer prudents relativement à la pandémie et à respecter les règles d'hygiène et de distanciation sociale.

- Magda Popeanu

Offre ses condoléances à la famille de Sheffield Matthews.

Transmet ses pensées aux familles et aux proches des victimes de la tragédie de Québec.

Rappelle que Montréal est encore en zone rouge, que les mesures seront maintenues en novembre et invite les citoyens à demeurer prudents et à utiliser les ressources mises à leur disposition : cliniques de dépistage, initiatives en aide alimentaire, soutien psychologique et services d'aide à l'épicerie.

Invite les citoyens à utiliser les services de prêt des bibliothèques de l'arrondissement et à participer aux événements virtuels tels que des festivals ou des concerts.

Présente le programme de mesures hivernales en itinérance dont la mise en oeuvre a lieu un mois plus tôt que l'an passé et mentionne que les mesures ont été doublées : 1 800 lits d'urgence, 350 lits dans l'hôtel de la Place Dupuis avec un étage sécurisé pour les femmes, soutien pour les personnes avec des problèmes de santé mentale, acceptation des couples et des animaux dans les services, 150 places prévues dans le cadre de la Trajectoire Covid, dont 6 navettes vont faire la liaison entre les différentes haltes-chaud. Annonce qu'il y aura une halte-chaud dans Côte-des-Neiges.

Mentionne que les mesures d'aide pour les commerçants sont aussi prolongées pour un mois et que l'administration travaille sur un plan hivernal pour aider les commerçants. Rappelle le service de livraison mis en place dans Côte-des-Neiges.

Rappelle le programme fédéral de subvention pour les commerces tenus par la communauté noire.

Souligne le Jour du Souvenir et a une pensée pour le sacrifice des vétérans.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Au cours de cette période, les personnes suivantes se sont adressées au conseil sur les sujets mentionnés plus bas :

● Brian Nguyen	Coût des séances et période de questions
● Jo-Anne Wemmers	Permis pour le site au coin du boulevard De Maisonneuve et de la rue Sainte-Catherine
● Paul Cargnello	Fermeture - Chemin Upper-Lachine
● Saray Ortiz Torres Projet Genèse	Règlement RCA20 17331
● Nathalie Brière	Projet au 5867, chemin de la Côte-Saint-Antoine



• Tony Michetti	Fermeture - Chemin Upper-Lachine
• Camille Thompson ŒIL CDN	Règlement RCA20 17331 Projet au quartier Namur-Hippodrome
• Israel Fortin	Projet au 5867, chemin de la Côte-Saint-Antoine
• Elisabeth Chlumecky	Promesse électorale pour les familles – 4801, avenue Lacombe Préservation des jardins
• Abdelkader Beljoudi	Projet au 4801, avenue Lacombe
• Barbara Sidorowicz	Racisme systémique – SPVM
• Daniel Lafond	Rapport sur le climat de travail
• Yamina Ould-Ali	Projet au 4801, avenue Lacombe
• Nicolas Roberge	Rapport sur le climat de travail
• Silvia Romero	Traverse piétonne à l'intersection des avenues Westhill et Fielding - augmentation des crimes
• Luciano Michetti Groupe Prudhomme	Fermeture - chemin Upper-Lachine
• Jason Savard Association des piétons et cyclistes de NDG	Comité de travail de Terrebonne
• Joan Simand Groupe citoyen ad hoc Sauvons YMCA de NDG	Plans pour le YMCA de l'avenue de Hampton
• Andy Froncioni	Sécurité - chemin Upper-Lachine
• Emmanuelle Létourneau	Projet au 5867, chemin de la Côte-Saint-Antoine
• Sonya Konzak	Réseau express vélo
• Fernando Alvarez	3440, avenue Ridgewood – agrandissement subdivision

La période de questions et de demandes du public de 90 minutes est maintenant terminée.

RÉSOLUTION CA20 170275

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Lionel Perez

De prolonger la période de question et de demandes du public pour une durée de 15 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



10.08

• Valérie Bell	Propos de la mairesse sur le décès de M. Sheffield Matthews
• Gilles Chiasson	Piste cyclable de Terrebonne Décès de M. Sheffield Matthews
• Hannah Beattie	Piste cyclable de Terrebonne Panneaux réclame
• Murray Genis	Directrice de cabinet
• Davinia Withington	Abattage d'arbres sur le boulevard De Maisonneuve et l'avenue Claremont
• Ray Taylor	Temps de réponse de la police en arrondissement / informations sur les séances du conseil
<i>4^e personnes et suivantes sur un même sujet, dont les questions n'ont pu être entendues faute de temps</i>	
• Soltana Beldjoudi	Projet au 4801, avenue Lacombe
• Jo Walton	Fermeture - chemin Upper-Lachine
• Jean-Claude Savard	Règlement RCA20 17331
• Paolo Pedicelli	Fermeture – chemin Upper-Lachine
• Elizabeth Faure	Budget du SPVM / Priorités de l'arrondissement dans le budget
• Ralph Mastromonaco	Police – responsabilité et caméras corporelles
• Jessie Evans	Chemin Upper-Lachine
• Ben Magagnin	Définancement de la police
• Linda Solomon Co-auteure de la pétition « Sauvons le Y de NDG »	Consultation sur le futur du YMCA de NDG
• Guillaume Prevost	Règlement RCA20 17331
• Sandrine Campeau	Rue Sherbrooke – graffitis et entretien
• Kurt Houghton	Fermeture - chemin Upper-Lachine
• Diana Averill	Fermeture du poste de quartier 11
• Benjamin Homaee	RCA20 17331
• Kendra Boychuk	Fermeture - chemin Upper-Lachine
• Marc Perez	Transferts de la Ville centre
• Alison Newall	Formation des policiers et caméras
• John Habel	Fermeture – chemin Upper-Lachine
• Carl Hamilton	Commissaire au développement économique

La période de prolongation de questions et de demandes du public de 15 minutes est maintenant terminée.

* en annexe au présent procès-verbal, la liste complète des questions des citoyens.



PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- Peter McQueen Fait état de demandes de citoyens pour l'ajout de panneaux d'arrêt dans le district de NDG, notamment aux intersections de Marlowe | Côte-Saint-Antoine, Hingston | Monkland et Terrebonne | Marcil et s'enquiert des possibilités à cet égard.

 - Christian Arseneault En lien avec la présence d'un homme sans-abri ayant établi domicile au parc Herbert-Outerbridge, demande à la mairesse d'avoir plus d'informations sur les discussions à ce sujet avec les services et la police.

Désire savoir s'il y a un plan pour migrer la procédure pour les demandes de permis pour déposer la neige sur le domaine public, en ligne.

Demande à la mairesse si elle déposera les documents relatifs aux représentations qu'elle a faites auprès du comité exécutif pour le budget de l'arrondissement.

 - Marvin Rotrand Demande si une recommandation de nos services peut être faite relativement à l'état de l'avenue Isabella, entre le boulevard Décarie et l'avenue de Westbury et si les nids-de-poule peuvent être bouchés.
-

CORRESPONDANCE

Mme Geneviève Reeves dépose une pétition de 19 citoyens concernant le passage piéton sur la rue Jean-Talon entre les intersections des avenues Victoria et Mountain Sights.

Madame la mairesse Sue Montgomery a déposé les documents suivants :

- Un document intitulé : Question de la mairesse Montgomery au conseil municipal le 19 octobre 2020;
- Liste des communications verbales entre la mairesse Montgomery et le comité exécutif de la Ville de Montréal concernant le budget;
- Lettre de la mairesse Montgomery concernant l'intersection Décarie | De Maisonneuve | Upper-Lachine;
- Lettre de la mairesse Montgomery du 16 octobre 2020 adressée à M. Dorais concernant l'acquisition du terrain et de l'immeuble du YMCA Notre-Dame-de-Grâce;
- Lettre de la mairesse Montgomery et des trois maires du secteur Namur–De la Savane du 17 février 2020 concernant la mobilité de ce secteur;
- Lettre de la mairesse Montgomery et des trois maires du secteur datée du 16 octobre 2020 adressée à M. Éric Alan Caldwell membre du comité exécutif de la Ville concernant le prolongement du boulevard Cavendish;
- Question de la mairesse Montgomery au conseil municipal du 24 août 2020 concernant les transferts budgétaires;



- Question de la mairesse Montgomery au conseil municipal du 19 octobre 2020 concernant les transferts budgétaires.

RÉSOLUTION CA20 170276

**AUGMENTATION DE LA VALEUR DU CONTRAT - STGM ARCHITECTES -
CENTRE COMMUNAUTAIRE ET DE LOISIRS DE LA CDN**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Marvin Rotrand

D'augmenter la valeur du contrat de la firme STGM Architecte (anciennement Girard Côté Bérubé Dion architecte inc.) de 1 866,60 \$, taxes incluses, dans le cadre du projet de restauration de la maçonnerie et des travaux connexes au centre communautaire et de loisirs de la Côte-des-Neiges, majorant ainsi le montant total du contrat de 88 389,91 \$ à 90 256,50 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1165302007

RÉSOLUTION CA20 170277

CONTRAT - CONSTRUCTIONS DGAV - BIBLIOTHÈQUE NDG

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Sue Montgomery

D'accorder à Constructions D.G.A.V. Inc. le contrat au montant de 47 714,63 \$, taxes incluses, pour les travaux de création d'un local de rangement dans la bibliothèque Notre-Dame-de-Grâce, conformément aux documents de l'appel d'offres public CDN-NDG-20-AOI-DAI-026.

D'autoriser une dépense à cette fin de 47 714,63 \$, incluant les taxes.

D'autoriser une dépense additionnelle de 4 771,46 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences.

D'autoriser une dépense totale de 52 486,09 \$ incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



20.02 1205302002

RÉSOLUTION CA20 170278

**CONVENTION DE MODIFICATION À L'ENTENTE - AVENUE ISABELLA
(LOT 2 347 769)**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'approuver la convention de modification à l'entente d'infrastructures entre l'arrondissement et la propriétaire du lot 4 682 120, madame Amalia Dinut, pour la réalisation de travaux relatifs à l'installation d'un réseau de drainage unitaire sur l'avenue Isabella (lot 2 347 769), à l'est de l'avenue Macdonald, et nécessaires à la construction d'un immeuble résidentiel, selon les dispositions du *Règlement sur les ententes relatives à des projets municipaux* (08-013).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1198241009

RÉSOLUTION CA20 170279

ENTENTE - PRO-SHOP - ARÉNA DOUG-HARVEY

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Peter McQueen

D'autoriser la signature d'une entente à intervenir entre l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et M. Mario Lapalucci pour la location d'un local pour l'exploitation du « Pro shop » de l'aréna Doug-Harvey à titre gratuit, pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 31 août 2021, générant ainsi une perte de revenus d'une valeur de 2 069,55 \$ incluant toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1207838025

RÉSOLUTION CA20 170280

**SOUTIEN FINANCIER AVEC CONVENTION - TRAVAILLEURS RUE/MILIEU À
CDN-NDG**

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Marvin Rotrand



D'accorder une contribution financière de 47 561 \$ pour bonifier le projet de « Travailleurs rue/ milieu à Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce » dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020, pour la période du 9 octobre au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1207838016

RÉSOLUTION CA20 170281

SOUTIEN FINANCIER AVEC CONVENTIONS - CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI CDN ET CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI NDG - BRIGADE NEIGE

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Lionel Perez

D'octroyer un contrat de service de 10 000 \$ incluant les taxes si applicables, au Carrefour jeunesse emploi Côte-des-Neiges, pour la réalisation du projet-pilote « Brigade neige », pour la période du 5 novembre 2020 au 30 avril 2021, et autoriser la signature d'une convention à cette fin.

D'octroyer un contrat de service de 10 000 \$ incluant les taxes si applicables, au Carrefour jeunesse emploi Notre-Dame-de-Grâce, pour la réalisation du projet-pilote « Brigade neige », pour la période du 5 novembre 2020 au 30 avril 2021, et autoriser la signature d'une convention à cette fin.

D'autoriser une dépense à cette fin de 20 000 \$, incluant les taxes si applicables.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1205284014

RÉSOLUTION CA20 170282

SOUTIEN FINANCIER AVEC CONVENTIONS - 4 ORGANISMES

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Peter McQueen

D'accorder un soutien financier de 17 000 \$ à l'organisme À deux mains inc. | *Head & Hands* afin de réaliser le projet « Projet Mauve » pour la période du 3 novembre 2020 au 30 juin 2021 dans le cadre de l'édition 2020 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI-Ville (2018 - 2021).



D'accorder un soutien financier de 9 669 \$ au Centre communautaire de loisir de la Côte-des-Neiges (CELO) afin de réaliser le projet « Mon Centre j'y suis, j'y reste » pour la période du 8 novembre 2020 au 30 juin 2021 dans le cadre de l'édition 2020 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI-Ville (2018 - 2021).

D'accorder un soutien financier de 14 100 \$ à Prévention Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce afin de réaliser le projet « Activités de prévention des violences genrées » pour la période du 3 novembre 2020 au 30 juin 2021 dans le cadre de l'édition 2020 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI-Ville (2018 - 2021).

D'accorder un soutien financier de 10 062 \$ à *Westhaven Elmhurst Community Recreation Association* afin de réaliser le projet « Westhaven camp d'hiver » pour la période du 3 novembre 2020 au 30 juin 2021 dans le cadre de l'édition 2020 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI-Ville (2018-2021).

D'approuver les quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1201247005

RÉSOLUTION CA20 170283

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 9 ORGANISMES

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 9 489 \$.

Organisme	Justification	Montant et Donateur
Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR) 610-460, rue Sainte-Catherine Ouest Montréal (Québec) H3B 1A7 a/s M. Fo Niemi	Pour appuyer le travail du CRARR afin d'améliorer les relations raciales et fournir une expertise aux individus et organisation, particulièrement aux communautés racialisées concernant les lois des droits de l'homme.	TOTAL : 1 500 \$ Sue Montgomery 500 \$ Marvin Rotrand 500 \$ Peter McQueen 250 \$ Christian Arseneault 250 \$



<p>L'Association antiguaise et Barbuda de Montréal The Antigua and Barbuda Association of Montreal C.P. 183, Station Snowdon Montréal (Québec) H3X 3T4</p> <p>a/s Mme Juleen Barrington Présidente</p> <p>a/s Mme Erene Anthony</p>	<p>Pour l'événement qui célébrera le 39^e anniversaire de l'indépendance d'Antigua-et-Barbuda mettant en vedette un conférencier invité ainsi qu'un spectacle.</p> <p>L'île d'Antigua sera présentée comme une destination touristique et les réalisations remarquables de jeunes professionnels antiguais seront soulignées.</p> <p>Une brochure souvenir numérique sera disponible pour une centaine d'invités.</p> <p>Des prix seront distribués.</p> <p>Le Consul général d'Antigua-et-Barbuda de Toronto présentera un message enregistré.</p>	<p>TOTAL : 600 \$</p> <p>Sue Montgomery 200 \$ Marvin Rotrand 300 \$ Peter McQueen 100 \$</p>
<p>Association Bangladesh Greater Noakhali 216-6420, avenue Victoria Montréal (Québec) H3W 2S7</p> <p>a/s M. Belait Hossain, président a/s M. Islam Mizi Sirajul</p>	<p>Pour apporter de l'aide urgente offerte aux membres de l'Association et soutenir leur programme social.</p>	<p>TOTAL : 500 \$</p> <p>Sue Montgomery 200 \$ Marvin Rotrand 300 \$</p>
<p>Association des locataires de l'habitation Place Lucy 001-5600, boulevard Décarie Montréal (Québec) H3X 3Z4</p> <p>a/s Mme Salvacion De Vera Présidente</p>	<p>Pour soutenir les activités sociales de l'association :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fête de la Saint-Valentin; • Fête des mères; • Fête des Pères; • Fête nationale : 24 juin; • Fête du Canada : 1^{er} juillet; • Action de grâce; • Noël. 	<p>TOTAL : 500 \$</p> <p>Sue Montgomery 200 \$ Marvin Rotrand 300 \$</p>
<p>Service à la famille chinoise du grand Montréal Chinese Family Service of Greater Montreal 987, rue Côté, 4^e étage Montréal (Québec) H2X 1L1</p> <p>a/s Mme Xixi Li Directrice générale</p>	<p>ACT2endracism (<i>Asian Canadians Together to end racism</i>) est une coalition nationale de citoyens concernés et de groupes communautaires d'ascendance asiatique qui a été créée pour faire face à une augmentation alarmante du racisme lié au COVID-19.</p> <p>Notre objectif est de fournir des ressources, outils et soutien contre le racisme aux communautés, au grand public mais aussi aux cibles du racisme; de surveiller les incidents et crimes de haine grâce à une ligne nationale de signalement et à un système de messagerie texte; d'engager le gouvernement à exercer sa responsabilité de protéger la sûreté et la sécurité de tous les Canadiens.</p>	<p>TOTAL : 1 000 \$</p> <p>Sue Montgomery 200 \$ Marvin Rotrand 200 \$ Peter McQueen 100 \$ Magda Popeanu 400 \$ Christian Arseneault 100 \$</p>



	La campagne #speakup a été lancée à Edmonton, Calgary, Winnipeg, Saskatoon, Montréal, Toronto, Vancouver, Langley et Surrey le 10 octobre. La campagne encourage les gens à utiliser et à partager le filtre Instagram d'Act2endracism. Pour 10 partages sur les réseaux sociaux, 1 masque sera donné à un travailleur essentiel, comme les employés des épiceries, les chauffeurs d'autobus et les enseignants.	
La Pépinière Espaces Collectifs 101-3081, rue Ontario Est Montréal (Québec) H1W 1N7 a/s M. Jérôme Glad Co-directeur général	Pour aider à raviver l'aire de jeux intergénérationnelle du parc Trenholme : shuffleboard, croquet, fers. La Pépinière a soutenu la citoyenne Françoise Caron dans sa démarche et la recherche de matériaux pour raviver le lieu. La mise à disposition de plusieurs bacs à jeux, en libre-service, l'embellissement du terrain et l'ajout de signalétique en font aujourd'hui un lieu populaire qui est très fréquenté. La réaction des résidents prouve que ce projet est un succès et qu'un petit effort pouvait avoir de grands impacts pour faire renaître cette aire de jeux laissée à l'abandon depuis un certain temps.	TOTAL : 1 389 \$ Sue Montgomery 200 \$ Peter McQueen 100 \$ Christian Arseneault 1 089 \$
Les Optimistes de la Résidence 5250 Gatineau 117-5250, avenue Gatineau Montréal (Québec) H3T 1Z9 a/s M. Amhed Dressi, président	Pour permettre d'offrir des activités du Temps des Fêtes destinées aux locataires, familles et invités des locataires de la résidence.	TOTAL : 1 000 \$ Magda Popeanu 1 000 \$
Association des locataires de l'habitation Isabella 999-4550, avenue Isabella Montréal Québec H3T2A2 a/s Mme Lidi Costache Présidente	Pour supporter les activités du Temps des Fêtes qui seront offertes aux résidents.	TOTAL : 1 500 \$ Magda Popeanu 1 500 \$
Fondation de l'école Notre-Dame-de-Grâce 5435 avenue Notre-Dame-de-Grâce Montréal (Québec) H4A 1L2 a/s Mme Nancy Ho	L'un des objectifs de la Fondation est d'offrir un soutien financier aux familles dans le besoin au sein de notre communauté scolaire. Avec la COVID, les besoins des familles sont devenus plus grands.	TOTAL : 1 500 \$ Peter McQueen 1 500 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1205265007



RÉSOLUTION CA20 170284**RÉSILIATION - CONTRAT - BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE - SERVICES D'HYDRO-EXCAVATION**

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Magda Popeanu

De résilier le contrat de 694 161,56 \$ accordé à la firme Beaugard Environnement Ltée., approuvé par la résolution CA18 170317, relativement à aux services d'hydro-excavation pour les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont (18-17306).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1187985005

RÉSOLUTION CA20 170285**PRISE EN CHARGE - COORDINATION ET GESTION DU SPORT RÉGIONAL**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

D'accepter, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de service du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la Ville centre de prendre en charge, à compter du 1^{er} janvier 2021, la coordination du sport régional ainsi que la gestion :

- a) des conventions de partenariat relatives au Programme de soutien aux associations sportives régionales;
- b) des réservations des terrains sportifs extérieurs;
- c) de l'entente de bail de l'espace du 8110 Saint-Michel dédié aux associations sportives régionales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1207838027

RÉSOLUTION CA20 170286**FINANCEMENT - PROJET PIRPP - RUE GODFREY**

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault

D'affecter une somme de 200 000 \$ au projet PRPP de la rue Godfrey découlant du programme de rue piétonne et partagée.



D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

EN AMENDEMENT

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

De reporter l'étude de ce dossier à la séance ordinaire de décembre 2020.

Les conseillers Marvin Rotrand et Lionel Perez votent en faveur de la proposition.

La conseillère Magda Popeanu et les conseillers Peter McQueen et Christian Arseneault votent contre la proposition.

L'AMENDEMENT À LA PROPOSITION INITIALE EST REJETÉ À LA MAJORITÉ

Le conseiller Marvin Rotrand émet sa dissidence à la proposition principale.

LA PROPOSITION PRINCIPALE EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

30.02 1208894001

RÉSOLUTION CA20 170287

ORDONNANCES - PROLONGATION - PROMOTIONS COMMERCIALES

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Magda Popeanu

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), les ordonnances OCA20 17042 et OCA20 17043 permettant de vendre des marchandises, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées, conformément aux exigences de ces ordonnances du 3 novembre au 31 décembre 2020, sous réserve de tout décret ou arrêté ministériel du gouvernement du Québec.

D'édicter, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276, art. 515), les ordonnances OCA20 17044 et OCA20 17045 permettant des enseignes temporaires du 3 novembre au 31 décembre 2020, à certaines conditions.

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20), les ordonnances OCA20 17046 et OCA20 17047, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, du 3 novembre au 31 décembre 2020, à certaines conditions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



40.01 1202703013

RÉSOLUTION CA20 170288**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

ATTENDU QUE l'article 458.27 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) prévoit que le conseil municipal peut approuver le budget d'une société de développement commerciale, après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption, et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements;

ATTENDU QUE le conseil municipal lors de son assemblée du 25 août 2003 a adopté le *Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissements de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial* (03-108);

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement lors de son assemblée du 27 juin 2017 a autorisé la constitution de la Société de développement commerciale Expérience Côte-des-Neiges.

Mme Sue Montgomery donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente il sera adopté un règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Côte-des-Neiges et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et dépose le projet de règlement.

40.02 1202703011

RÉSOLUTION CA20 170289**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Mme Sue Montgomery donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement sur les promotions commerciales* (c. P-11) à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour l'année 2021 et dépose le projet de règlement.

40.03 1202703012

RÉSOLUTION CA20 170290**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Mme Sue Montgomery donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente il sera adopté, dans le cadre des trois premières années du programme décennal d'immobilisations 2021-2030, un règlement autorisant un emprunt de 691 000 \$ pour la réalisation de mesures d'apaisement de la circulation et dépose le projet de règlement.

40.04 1207078004

RÉSOLUTION CA20 170291

ADOPTION AVEC CHANGEMENT - SECOND PROJET DE RÈGLEMENT RCA20 17336

ATTENDU QUE le projet de règlement RCA20 17336 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) visant à favoriser la mobilité durable et le verdissement, a été précédé d'un avis de motion conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 8 septembre 2020, conformément à l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ci-après désignée « la LAU »;

ATTENDU QU'une période de consultation écrite sur le projet de règlement RCA20 17336 a été tenue du 24 septembre au 8 octobre 2020, conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 et à la résolution CA20 170227 et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus;

ATTENDU QU'une séance de consultation par vidéoconférence a été tenue le 8 octobre 2020 au cours de laquelle les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été mise à la disposition du public;

ATTENDU QUE, l'article 11 du projet de règlement a été modifié pour remplacer le chiffre 85% par 84% au deuxième alinéa de l'article.

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Peter McQueen

Mme Sue Montgomery dépose le rapport de consultation publique.

D'adopter, avec changement, le second projet de règlement RCA20 17336 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) visant à à favoriser la mobilité durable et le verdissement.

De poursuivre la procédure d'adoption du projet de règlement RCA20 17336 faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1203558013



RÉSOLUTION CA20 170292**ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA20 17338**

ATTENDU QUE le projet de règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2021 a été précédé d'un avis de motion et a été déposé à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 octobre 2020, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE dès le début de la séance de ce jour, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public.

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA20 17338 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1206954004

RÉSOLUTION CA20 170293**DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR EN COPROPRIÉTÉ DIVISE
- 2221-2223, AVENUE DE MELROSE**

ATTENDU QU'un avis relativement à la demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise a été publié dans sur le site internet de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce le 1^{er} octobre 2020, conformément à l'article 16 du *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise* (R.R.V.M., c. C-11).

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Christian Arseneault

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 2221-2223, avenue de Melrose, conformément au *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise* (R.R.V.M., c. C-11).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1203558060



RÉSOLUTION CA20 170294**PIIA - 5157, AVENUE DE COURTRAI**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 14 octobre 2020, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et du projet particulier PP-95 (résolution CA17 170049).

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Christian Arseneault

D'approuver, conformément au titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et au projet particulier PP-95 (résolution CA17 170049), les travaux visant l'installation d'enseignes commerciales au 5157, avenue de Courtrai, tel que présenté sur les plans soumis par le requérant et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 25 septembre 2020, joints en annexe - dossier relatif à la demande de permis 3002256594.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1203558062

RÉSOLUTION CA20 170295**PIIA - 6939, BOULEVARD DÉCARIE**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 14 octobre 2020, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et du projet particulier PP-95 (résolution CA17 170049).

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Christian Arseneault

D'approuver, conformément au titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et au projet particulier PP-95 (résolution CA17 170049), les travaux visant l'installation d'enseignes commerciales au 6939, boulevard Décarie, tel que présenté sur les plans soumis par le requérant et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 25 septembre 2020, joints en annexe - dossier relatif à la demande de permis 3001854434.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1203558061



RÉSOLUTION CA20 170296**SECOND PROJET DE RÉOLUTION AVEC CHANGEMENT - POURSUITE DE LA PROCÉDURE D'ADOPTION - PROJET PARTICULIER PP-120**

ATTENDU QUE le projet de résolution CA20 170091 approuvant le projet particulier PP-120 visant à autoriser la démolition du bâtiment situé au 4984, place de la Savane et la construction d'un bâtiment résidentiel de 8 à 10 étages a été adopté à la séance ordinaire tenue le 6 avril 2020, conformément aux articles 124 et 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ci-après désignée « la LAU ».

ATTENDU QU'une affiche ou une enseigne a été placée le 29 juin 2020 dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, de manière à annoncer la nature de celle-ci et le lieu où toute personne intéressée peut obtenir les renseignements relatifs au projet particulier, conformément à l'article 145.39 de la LAU.

ATTENDU QU'une consultation écrite a été tenue entre le 29 juin et le 5 août 2020, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 et à la résolution CA20 170184, et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été lus;

ATTENDU QU'une assemblée d'information virtuelle sur le projet de résolution a été tenue le 9 juillet 2020 et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus.

ATTENDU QUE conformément à la politique locale sur la contribution des nouveaux projets résidentiels au logement abordable, social et familial le requérant s'engage à verser à l'arrondissement une contribution financière au montant de 546 000 \$ pour le projet qui fait l'objet de la présente résolution, sous la forme d'une traite bancaire, au plus tard 10 jours avant l'adoption de la résolution autorisant le projet particulier.

ATTENDU QUE conformément à la politique locale sur la contribution des nouveaux projets résidentiels au logement abordable, social et familial le requérant s'engage à déposer une garantie financière au montant de 260 000 \$ afin de garantir le versement de la contribution financière ainsi que l'aménagement d'environ 26 logements abordables pour le projet qui fait l'objet de la présente résolution, sous la forme d'une traite ou d'une garantie bancaire, au plus tard 10 jours avant l'adoption de la résolution autorisant le projet particulier.

ATTENDU QUE, conséquemment à la consultation publique, les articles 17 et 18 du projet de résolution ont été modifiés pour augmenter le nombre minimal et définir un maximum d'unités de stationnement pour répondre à une préoccupation de stationnement dans le secteur.

Mme Sue Montgomery dépose le rapport de consultation publique

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Christian Arseneault

D'adopter, avec changement, le second projet de résolution approuvant le projet particulier PP-120 visant à autoriser la démolition du bâtiment situé au 4984, place de la Savane et la construction d'un bâtiment résidentiel de 8 à 10 étages, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).



De poursuivre la procédure d'adoption du second projet de résolution PP-120 faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le *Règlement sur le vote par correspondance* (chapitre E-2.2, r.3)

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique à la propriété sise sur le lot 2 648 729 du cadastre du Québec, tel qu'illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » joint en annexe A à la présente résolution.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la démolition du bâtiment situé au 4984, place de la Savane et la construction en lieu et place d'un bâtiment sont autorisées conformément aux conditions prévues à la présente résolution.

3. Aux fins de l'article 2, il est notamment permis de déroger aux articles suivants du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (01-276) :

- à l'article 9 afin de permettre des volumes de 8 et 10 étages;
- à l'article 34 afin de permettre une densité de 4 et une superficie brute maximale de 12 000 mètres carrés;
- aux articles 52 à 65 afin de permettre un alignement de construction tels que représentés sur les plans de l'annexe B;
- à l'article 123 afin de permettre l'usage Habitation;
- à l'article 560 afin de prescrire de nouvelles normes minimale et maximale pour le stationnement.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III

CONDITIONS APPLICABLES À LA DÉMOLITION

4. Une demande d'autorisation de démolition visant le « Territoire d'application » doit être déposée auprès de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

Les travaux de démolition doivent commencer dans les 6 mois suivants la délivrance de l'autorisation de démolition et être exécutés au plus tard dans les 6 mois suivants.

Les travaux de construction doivent commencer dans les 60 mois suivants l'entrée en vigueur de la présente résolution.



Si les travaux de construction ne commencent pas dans les 12 mois suivants la fin des travaux de démolition, le terrain doit être décontaminé, remblayé, nivelé et gazonné.

Si ces délais ne sont pas respectés, les autorisations prévues à la présente résolution deviennent nulles et sans effet.

5. Les documents suivants sont exigés préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition :

- un plan de réutilisation ou de gestion des déchets de démolition;
- un plan de gestion et de mitigation des impacts du chantier;
- une garantie bancaire égale à 15% de la valeur du bâtiment et du terrain au rôle d'évaluation foncière afin d'assurer le respect des conditions liées à la démolition et cette garantie doit rester en vigueur jusqu'à la délivrance du permis de construire.

CHAPITRE IV

CONDITIONS GÉNÉRALES

SOUS-SECTION I

USAGES

6. L'usage de la catégorie H.7 est autorisé. L'usage « hôtel-appartement » est interdit.

SOUS-SECTION II

CADRE BÂTI

7. La hauteur maximale du bâtiment est de 31 mètres, suivant une hauteur de 8 étages et une « surhauteur » pouvant aller jusqu'à 10 étages.

8. Aucune construction hors toit abritant une partie d'un logement n'est autorisée.

9. L'alignement de construction est courbé. Il est d'au plus 5 m.

10. La superficie brute maximale est de 12 800 mètres carrés. La densité maximale autorisée est de 4.

11. Un minimum de 20 % des unités résidentielles doivent être de plus de 96 mètres carrés.

SOUS-SECTION III

AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET OCCUPATION DU TOIT

12. Une demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager préparé par un professionnel en ce domaine, comprenant notamment un tableau de plantation indiquant le nombre, les variétés et les dimensions des végétaux qui seront plantés sur le terrain faisant l'objet du permis de construction.

13. Les travaux d'aménagement paysager doivent être terminés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction autorisés par le permis de construction délivré.



14. Un équipement mécanique installé sur un toit doit être dissimulé par un écran architectural.

15. Tout élément technique tel une chambre annexe ou un espace d'entreposage de déchets et de matières recyclables ou compostables doit être situé à l'intérieur d'un bâtiment.

16. Lorsque des équipements destinés à la collecte des ordures ou des matières recyclables sont temporairement déposés à l'extérieur, en vue d'une collecte, un espace spécifique doit leur être dédié.

SOUS-SECTION IV **STATIONNEMENT**

17. Le nombre maximal d'unités de stationnement autorisé est de 115 unités.

18. Le nombre minimal d'unités de stationnement autorisé est de 90 unités.

19. Aucun stationnement extérieur n'est autorisé sur le Territoire d'application.

20. Aucun abri temporaire pour automobiles n'est autorisé sur le Territoire d'application.

SOUS-SECTION V **OBJECTIFS ET CRITÈRES**

21. Aux fins de la délivrance d'un permis de construction ou de transformation impliquant une nouvelle construction, ou une modification de l'apparence extérieure, de l'implantation ou de l'aménagement des espaces extérieurs relatifs au bâtiment autorisé par la présente résolution, les travaux doivent être approuvés conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (01-276) selon les objectifs et critères de la présente section.

22. La construction, la composition volumétrique et le traitement architectural doivent respecter les principes et le caractère général du projet illustré à l'annexe C de la présente résolution.

23. L'aménagement paysager des cours doit respecter les principes et le caractère général de la proposition illustrée à l'annexe D de la présente résolution.

24. Objectif 1 :

Favoriser la construction d'un bâtiment d'architecture contemporaine qui tient compte des caractéristiques particulières du site, de ses impacts sur les propriétés voisines et de sa situation dans un secteur à transformer ou à construire.

Les critères permettant d'atteindre cet objectif sont :

1° proposer une implantation qui reprend la forme courbe de la rue, au minimum sur les deux premiers étages du bâtiment. Favoriser une distance par rapport à la rue (alignement de construction) qui permette d'établir une relation entre les premiers étages et la rue. Permettre une implantation distincte en cour avant pour les étages supérieurs;



2° s'assurer d'une expression claire du parti architectural qui se définit par l'imbrication de trois volumes (2 volumes rectangulaires d'environ 8 étages implantés en "V" et 1 autre volume, d'une hauteur supérieure de 2 étages (10 étages au total) venant se superposer aux 2 premiers volumes).

3° démontrer une sobriété du langage architectural qui se reflète par un choix adéquat et limité de matériaux de qualité et une application cohérente de ces matériaux;

4° privilégier une intégration logique et cohérente des saillies à l'architecture du bâtiment, qui jongle avec une discrétion de ces saillies à l'avant et une présence plus importante de celles situées à l'arrière;

5° opter pour une signalisation claire et bien hiérarchisée des accès piétons au bâtiment;

6° favoriser l'emploi de matériaux de revêtement du sol dans l'espace avant qui tendent à réduire l'apparence visuelle de l'allée véhiculaire.

25. Objectif 2 :

Créer un milieu de vie et des espaces de qualité et à l'échelle humaine qui favorisent et multiplient les interactions entre résidents;

Les critères permettant d'atteindre cet objectif sont :

1° favoriser la plantation d'arbres à grand déploiement ainsi que la création d'espaces verts et de lieux de détente conviviaux;

2° favoriser un aménagement paysager le moins minéralisé possible et plus particulièrement dans la cour avant;

3° tendre à développer une canopée optimale afin que le projet contribue à l'atteinte des objectifs mentionnés dans le Plan local de développement durable;

4° favoriser une gestion des déchets ayant un impact mineur sur les circulations piétonnes cyclable et véhiculaire.

26. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017) s'appliquent.

ANNEXE A
TERRITOIRE D'APPLICATION

ANNEXE B
PLAN D'IMPLANTATION

ANNEXE C
PERSPECTIVE ET VOLUMÉTRIE GÉNÉRALE DU PROJET

ANNEXE D
AMÉNAGEMENT PAYSAGER DES COURS



Un débat s'engage.

Dissidence : Magda Popeanu

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

40.10 1193558042

RÉSOLUTION CA20 170297

ADOPTION AVEC CHANGEMENT - SECOND PROJET DE RÈGLEMENT RCA20 17331

ATTENDU QUE le projet de règlement RCA20 17331 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), le Règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement Mont-Royal (01-281) et le Règlement sur les usages conditionnels (RCA06 17097) afin d'encadrer l'usage et la transformation des bâtiments résidentiels, de régir l'hébergement à court terme et de définir et permettre l'usage « habitation collective de soins et de services » dans les zones résidentielles, a été précédé d'un avis de motion conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) et a été adopté à la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 mai 2020, conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) ci-après désignée « la LAU »;

ATTENDU QU'une période de consultation écrite sur le projet de règlement RCA20 17331 a été tenue du 24 septembre 2020 au 8 octobre 2020, conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 et à la résolution CA20 170240 et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus;

ATTENDU QU'une séance de consultation par vidéoconférence a été tenue le 30 septembre 2020 au cours de laquelle les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été mise à la disposition du public;

ATTENDU QUE, les articles 1, 2, 22 et 23 du projet de règlement ont été modifiés pour retirer le remplacement de la définition de "espace habitable", pour ajuster les définitions des termes "maison de chambre" et "habitation collective de soins et de services", ainsi que pour retirer et changer certaines exceptions relatives à l'interdiction de diviser ou subdiviser un logement.

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault

De déposer le rapport de consultation publique;



D'adopter, avec changement, le second projet de règlement RCA20 17331 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), le Règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement Mont-Royal (01-281) et le Règlement sur les usages conditionnels (RCA06 17097) afin d'encadrer l'usage et la transformation des bâtiments résidentiels, de régir l'hébergement à court terme et de définir et permettre l'usage « habitation collective de soins et de services » dans les zones résidentielles;

De poursuivre la procédure d'adoption du projet de règlement RCA20 17331 faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3).

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1203558018

RÉSOLUTION CA20 170298

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Mme Sue Montgomery donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance du conseil d'arrondissement ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) et dépose le projet de règlement.

40.12 1204570013

RÉSOLUTION CA20 170299

RÉSOLUTION APPROUVANT LE PROJET PARTICULIER PP-117

ATTENDU QUE le projet de résolution approuvant le projet particulier PP-117 visant à autoriser la démolition du bâtiment existant d'un bâtiment et la construction d'un projet résidentiel mixte de 12 étages et d'un bâtiment dédié au logement social pour la propriété située au 5196-5200, rue de la Savane a été adopté à la séance ordinaire tenue le 11 mars 2020, conformément aux articles 214 et 145.38 et 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ci-après désignée « la LAU »;



ATTENDU QU'une affiche ou une enseigne a été placée le 9 juillet 2020 dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, de manière à annoncer la nature de celle-ci et le lieu où toute personne intéressée peut obtenir les renseignements relatifs au projet particulier, conformément à l'article 145.39 de la LAU ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de résolution a été tenue le 5 août 2020, conformément aux articles 145.38 et 125 de la LAU et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus;

ATTENDU QUE le second projet de résolution a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 8 septembre 2020, conformément aux articles 145.38 et 128 de la LAU, et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue;

ATTENDU QUE, conformément à la Politique locale sur la contribution des nouveaux projets résidentiels au logement abordable, social et familial, le requérant a déposé une lettre de garantie bancaire au montant de 1 274 000 \$ pour rencontrer ses obligations en vertu de la politique sur la contribution des nouveaux projets résidentiels au logement abordable, social et familial.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Christian Arseneault

D'adopter, tel que soumise, la résolution approuvant le projet particulier PP-117 visant à autoriser la démolition du bâtiment existant et la construction d'un projet résidentiel mixte de 12 étages et d'un bâtiment dédié au logement social pour la propriété située au 5196-5200, rue de la Savane, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017).

SECTION I

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire décrit par le plan intitulé « Territoire d'application » joint en annexe A à la présente résolution.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la démolition du bâtiment portant les numéros civiques 5196 à 25200, rue de la Savane, ainsi que la construction et l'occupation d'un bâtiment résidentiel, avec un rez-de-chaussée commercial et la construction d'un bâtiment résidentiel dédié au logement social sont autorisés aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est notamment permis de déroger:

- à l'article 123 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) afin d'autoriser l'usage habitation pour les bâtiments I et II;



- aux lignes 2 et 3 de l'article 506 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce*(01-276) afin de ne pas exiger un ratio minimum d'unités de stationnement pour le bâtiment II;
- au chapitre I du Titre VI du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce*(01-276) afin de ne pas exiger des unités de chargement pour le bâtiment I.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III CONDITIONS GÉNÉRALES

SECTION 1 CONDITIONS APPLICABLES À LA DÉMOLITION

3. La démolition du bâtiment portant les numéros civiques 5196 à 5200, rue de la Savane est autorisée.
4. La demande d'autorisation de démolition doit être déposée en même temps que la demande de permis de construction pour le bâtiment I tel qu'identifié sur le plan intitulé « Plan d'implantation » joint en annexe B à la présente résolution.
5. Les travaux de démolition doivent débuter dans les 24 mois suivants l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution devient nulle et sans effet.
6. Préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition, un plan de réutilisation ou de gestion des déchets de démolition doit être déposé.
7. Les travaux de construction doivent débuter dans les 60 mois suivants l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution devient nulle et sans effet.
8. Si les travaux de construction ne débutent pas dans les 12 mois suivants la fin des travaux de démolition, le terrain doit être décontaminé, remblayé, nivelé et gazonné.
9. Une garantie bancaire égale à 15 % de la valeur du bâtiment et du terrain au rôle d'évaluation foncière doit être déposée préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition afin d'assurer le respect de la condition de l'article 8. La garantie doit être maintenue en vigueur jusqu'à ce que la construction du toit du 12^e étage du bâtiment soit complétée.

SECTION 2 CONDITIONS APPLICABLES LORS DE LA SUBDIVISION CADASTRALE

10. Une demande d'approbation d'opération cadastrale visant l'ensemble du territoire décrit à l'article 1 doit être déposée avant ou au même moment que la première demande de permis de construction pour le bâtiment I.
11. L'opération cadastrale doit prévoir la création d'au moins 2 lots.



SECTION 3 CONDITIONS GÉNÉRALES

SOUS-SECTION 1 CADRE BÂTI

12. La hauteur maximale en mètre et en étage pour chaque bâtiment ou partie de bâtiment doit correspondre à celle identifiée sur les plans intitulés « Élévations et Coupes » jointes en annexe C à la présente résolution.

Malgré l'alinéa précédant, la hauteur d'un bâtiment peut varier de plus ou moins 1 m.

13. Les marges minimales doivent correspondre à celles identifiées sur le plan intitulé « Plan d'implantation » joint en annexe B à la présente résolution.

Malgré l'alinéa précédent l'implantation d'un mur d'un bâtiment peut varier de plus ou moins 15 cm.

La disposition particulière numéro un pour la zone 0004 de la grille des usages et spécifications de l'annexe A du règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce ne s'applique pas afin d'exiger un recul du bâtiment par rapport à la ligne arrière du terrain.

14. La superficie de plancher maximale autorisée pour l'usage habitation pour le bâtiment I est de 27 000 m².

SOUS-SECTION 2 USAGES

15. En plus des usages déjà autorisés, l'usage de la catégorie H et de la catégorie C.2 sont également autorisés.

Malgré l'alinéa précédant, les usages « carburant », « pièces, accessoires automobiles (vente) et véhicules automobiles (location, vente) » et « hôtels-appartements » ne sont pas autorisés.

16. Les accès aux commerces et aux résidences situés sur un même niveau doivent être distincts.

17. En plus des logements familiaux exigés en vertu de la politique locale sur la contribution des nouveaux projets résidentiels sur le logement abordable, social et familial, le bâtiment I du projet doit comporter un minimum de 3% de logements possédant chacun une superficie de plancher minimale de 90 m², calculée à l'intérieur des murs.

SOUS-SECTION 3 AFFICHAGE

18. Aucune partie d'une enseigne ne doit dépasser la ligne du parapet du basilaire.

19. Les enseignes sur socle ne sont pas autorisées.

20. Aux fins de calcul de la superficie des enseignes, la catégorie d'usage principale à considérer est la catégorie C.2.



21. Une enseigne éclairée artificiellement par translucidité grâce à une source de lumière placée à l'intérieur de l'enseigne et à une paroi translucide n'est pas autorisée, sauf si elle est formée de lettres détachées ou de symboles graphiques. L'utilisation du tube néon n'est pas autorisée.

SOUS-SECTION 4

AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET OCCUPATION DES COURS ET DES TOITS

22. Une demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager préparé par un expert dans le domaine et comprenant un tableau de plantation indiquant le nombre, les variétés et les dimensions des arbres qui seront plantés sur le site.

23. Les travaux d'aménagement paysager prévus à la présente résolution doivent être complétés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction de chacune des phases du projet de développement.

24. Aucun équipement de type transformateur sur socle (TSS) ne doit être visible d'une voie ou d'un espace public pour le bâtiment I.

Pour le bâtiment II, un équipement de type transformateur sur socle (TSS) doit être dissimulé derrière un écran. Cet écran doit être approuvé selon les critères de l'article 36 de la présente résolution.

25. Tout élément technique tel une chambre annexe ou un espace d'entreposage de déchets et de matières recyclables et compostables doit être situé à l'intérieur d'un bâtiment.

Lorsque des équipements destinés à la collecte des ordures ou des matières recyclables sont temporairement déposés à l'extérieur, en vue d'une collecte, un espace spécifique doit leur être dédié. Cet espace ne peut être situé en cour avant.

26. La rampe d'accès au garage souterrain du bâtiment I doit être aménagée dans l'axe de la rue Mayrand.

27. Le toit du 4^e étage du bâtiment I ainsi que le toit du 7^e étage du bâtiment II doivent être aménagés avec une terrasse, un patio ou une pergola.

28. Les abris temporaires pour automobiles, vélos ou piétons, autres que les auvents, sont interdits en cour avant. Ils sont également interdits au-dessus d'une voie d'accès à un stationnement.

29. Une clôture doit être approuvée selon les critères de l'article 36.

SOUS-SECTION 5

STATIONNEMENT ET CHARGEMENT

30. Un maximum de 150 unités de stationnement est autorisé pour le bâtiment I dont 8 doivent être réservées pour l'auto-partage.

31. Malgré l'article 560 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), aucune unité de stationnement n'est exigée pour le bâtiment II.

32. L'aménagement d'une unité et d'une aire de chargement doit être approuvé selon les critères de l'article 37 de la présente résolution.



SECTION 4 CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

33. Aux fins de la délivrance d'un permis de construction ou de transformation impliquant un agrandissement ou une modification de l'apparence extérieure, de l'implantation ou de l'aménagement des espaces extérieurs relatifs à un bâtiment autorisé par la présente résolution, les travaux doivent être approuvés conformément au titre VIII du règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276) selon les objectifs et critères de la présente section.

SOUS-SECTION 1 IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT

34. L'objectif est de favoriser l'implantation des bâtiments dont l'alignement de construction, l'implantation au sol, la composition volumétrique et le traitement des basiliaires ainsi que l'aménagement des espaces libres doivent respecter les principes et le caractère général des constructions et des aménagements extérieurs illustrés sur les plans intitulés « **Plan d'implantation** », joints en **annexe B** à la présente résolution;

Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs sont les suivants:

1° L'implantation des bâtiments doit exprimer le caractère unique de leurs positionnements dans la trame urbaine et contribuer à son animation;

2° Le recul des bâtiments doivent permettre d'assurer la réalisation d'un aménagement paysager de qualité sur le site, notamment des lieux de détente conviviaux ainsi que la préservation ou la plantation d'arbres d'alignement à grand déploiement sur le domaine public;

3° Le recul du bâtiment pour le bâtiment II sur la ruelle située à l'est du site doit permettre suffisamment de dégagement pour favoriser la création d'un écran végétal;

4° Des mesures de mitigation doivent être intégrées afin d'atténuer les impacts éoliens, soit par la densification de la végétation ou l'installation d'écrans paysagers sur le toit vert.

SOUS-SECTION 2 ARCHITECTURE D'UN BÂTIMENT

35. L'objectif est de favoriser la construction des bâtiments d'architecture contemporaine qui tient compte des caractéristiques particulières du terrain, de son milieu d'insertion et de sa situation dans un secteur à transformer ou à construire et doivent respecter les principes et le caractère général des constructions et des aménagements extérieurs illustrés sur les plans intitulés « **Plans et perspectives** », joints en **annexe D** à la présente résolution;

Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs sont les suivants :

1° Les caractéristiques architecturales doivent permettre de bien lire qu'il s'agit d'une construction contemporaine, tant par le design que par les matériaux;

2° L'effet de masse créé par les volumes du bâtiment I doit être atténué par la présence de retraits, des ouvertures, des terrasses et l'utilisation des matériaux;



3° Les accès aux différents usages situés dans le bâtiment I doivent être traités distinctement. Les accès aux commerces et aux résidences situés sur un même niveau doivent être distincts et bien identifiés pour chaque usage;

4° L'apparence architecturale de toutes les façades doit être traitée comme des façades principales;

5° La fenestration doit être maximisée pour assurer un grand apport de lumière aux espaces intérieurs et profiter des vues possibles;

6° Le rez-de-chaussée de chacun des bâtiments doit favoriser un lien avec le domaine public et contribuer à l'animation de la rue;

7° Les matériaux employés doivent présenter des qualités de durabilité;

8° L'utilisation de matériaux de revêtement d'un toit et d'un mur extérieur réfléchissant la chaleur et la lumière d'une manière diffuse est privilégiée.

SOUS-SECTION 3 AMÉNAGEMENT DES ESPACES EXTÉRIEURS

36. L'objectif est d'accroître la présence de la végétation sur le site et de créer un milieu de vie et des espaces à l'échelle humaine qui favorisent et multiplient les lieux de rencontres et les interactions entre les différents usagers de ces espaces.

Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs sont les suivants :

1° Toutes les cours doivent être pourvues d'un aménagement paysager comprenant soit des espaces de détente, soit des placettes, des végétaux et des arbres à grand déploiement. La présence de verdure doit être largement privilégiée à celle d'un revêtement minéral;

2° Le verdissement des toits du bâtiment I et II et l'utilisation de matériaux perméables doivent être privilégiés;

3° Un écran paysager dense, composé de strates arborées et arbustives doit être réalisé en bordure de la limite sud du site et est du terrain;

4° L'aménagement d'une voie d'accès véhiculaire doit se faire de façon à minimiser son impact par rapport à la sécurité des piétons;

5° L'aménagement des espaces extérieurs doit intégrer des approches environnementales. Le projet devrait recourir à un aménagement plus durable, par exemple, en optant pour une gestion écologique des eaux de pluie;

6° Les équipements techniques et mécaniques situés sur un toit doivent être dissimulés derrière des écrans architecturalement liés au bâtiment ou recevoir un traitement qui favorise leur intégration aux bâtiments. Ils doivent être localisés de manière à favoriser une utilisation du toit par les résidents;

7° Un équipement d'éclairage extérieur doit être conçu de manière à réduire l'éblouissement et l'impact de la dispersion lumineuse vers le ciel et sur les propriétés adjacentes;



8° L'espace visant à être occupé par un équipement de type transformateur sur socle (TSS) doit être aménagé de façon à atténuer son impact visuel. Cet aménagement doit permettre un accès facile à l'équipement pour son entretien.

9° Le traitement d'une clôture doit s'harmoniser avec l'architecture du bâtiment et doit contribuer à la mise en valeur du site.

SOUS-SECTION 4 UNITÉ ET AIRE DE CHARGEMENT

37. L'objectif est d'assurer les espaces de chargement nécessaire à la desserte des activités commerciales à même le site en limitant les impacts négatifs quant à la circulation véhiculaire et piétonne, au stationnement et au chargement.

Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs sont les suivants:

1° les espaces de chargement correspondent aux besoins des activités commerciales proposées sur le site;

2° Les unités et les aires de chargement doivent être conçus, situés et traités de façon à minimiser les impacts associés à la circulation véhiculaire et piétonne;

3° L'espace occupé à cette fin doit être aménagé de façon à atténuer l'impact visuel dû à l'utilisation qui en est faite et protéger le piéton.

ANNEXE A

Intitulée "Territoire d'application"

ANNEXE B

Intitulée "Plan d'implantation"

ANNEXE C

Intitulée "Élévations et coupes"

ANNEXE D

Intitulée « Plans et perspectives »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.13 1203558005

RÉSOLUTION CA20 170300

BAIE DE VIRAGE - CAVENDISH | SHERBROOKE

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Lionel Perez



De modifier des plans de marquage et de signalisation à l'intersection Cavendish | Sherbrooke.

D'édicter l'ordonnance OCA20 17048 afin d'ajouter une baie de virage à gauche à l'approche nord de l'intersection Cavendish | Sherbrooke.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.14 1208972001

RÉSOLUTION CA20 170301

NOMINATION - 4 MEMBRES CITOYENS - COMITÉ DE TRAVAIL POUR LA MOBILITÉ SUR LA RUE DE TERREBONNE

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Marvin Rotrand

De nommer les quatre membres citoyens du Comité de travail pour la mobilité sur la rue de Terrebonne pour une période de 6 mois, soit du 3 novembre 2020 au 30 avril 2021 :

- Julie Beauchemin;
- Guylaine Cormier;
- Colin Durocher;
- Isabelle Reinhardt.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1205284012

RÉSOLUTION CA20 170302

DÉPÔT - CERTIFICAT DE TENUE DE REGISTRE - PP-116

Mme Geneviève Reeves dépose le certificat des résultats à la suite de la tenue d'un registre concernant la résolution CA20 170063 approuvant le projet particulier PP-116 visant à autoriser 24 logements pour le bâtiment situé au 4801, avenue Lacombe, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017).



60.01 1204570011

RÉSOLUTION CA20 170303**DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - SEPTEMBRE 2020**

Mme Sue Montgomery déposer les rapports faisant état de décisions prises par tous les fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044), pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2020, ainsi que les dépenses sur carte de crédit du mois d'août 2020.

60.02 1207479007

RÉSOLUTION CA20 170304**GRILLE DE PONDÉRATION - BESOINS EN ÉQUIPEMENTS PUBLICS - QUARTIER NAMUR-HIPPODROME**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Lionel Perez

D'approuver une grille de pondération en vue d'un appel d'offres visant à retenir des services professionnels pour définir les besoins en équipements publics dans le quartier Namur-Hippodrome.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

70.01 1207838028

L'ordre du jour étant épuisé, madame la mairesse déclare la séance close.

La séance est levée à 23 h 15.

Sue Montgomery
La mairesse d'arrondissement

Geneviève Reeves
La secrétaire d'arrondissement

Les résolutions CA20 170273 à CA20 170304 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

ANNEXE : Liste complète des citoyens inscrits et leurs questions.



Questions du public – CA du 19 mai 2020

Questions du public – Séance ordinaire du 2 novembre 2020 à 19 h

Les questions ont été soumises par les citoyen.ne.s via le formulaire en ligne. Les questions au présent tableau sont telles que rédigées par les citoyen.ne.s

	Prénom	Nom	Organisme représenté (s'il y a lieu)	Sujet de la question	Question
1	Brian	Nguyen		Coûts des séances et Période de questions	<p>Bonjour, J'ai 2 questions :</p> <p>1. Au cours de la dernière année, il y a eu plusieurs séances extraordinaires du Conseil d'arrondissement pour diverses raisons, mais surtout pour des situations occasionnées par ce qui semble être des conflits. À titre de contribuable, j'aimerais savoir combien a coûté toutes ces séances extraordinaires ?</p> <p>2. Ma 2e question porte sur la période de questions. À l'époque de M. Copeman, ce dernier assurait un équilibre de la prise de parole, et transférait les questions à l'élu ou le directeur concerné par le sujet. Ceci permettait d'avoir de meilleures réponses en plus d'éviter que l'ensemble de la période de questions soit monopolisée par 1 personne. Serait-il possible de retourner à l'ancienne façon de faire SVP?</p> <p>Merci beaucoup pour vos réponses.</p>
2	Jo-Anne	Wemmers		Permits pour le site au coin de Maisonneuve et Ste-Catherine	<p>Pourriez-vous me dire si l'arrondissement a donné un permis au développeur pour couper tous les arbres sur le terrain au coin de De Maisonneuve et Ste-Catherine, inclus ceux sur la propriété publique? Selon le plan du développeur, l'entrée du développement sera sur Ste-Catherine. Est-ce que l'arrondissement a donné de la permission au développeur de mettre l'entrée des camions sur De Maisonneuve?</p>

3	Paul	Cagnello		Upper-Lachine	Will you protect an already marginalized community deeply effected by traffic woes by making sure that Upper Lachine street access remains open to Vendome metro?
4	Saray	Ortiz Torres	Project Genesis	By-law RCA20 17331	What were the changes incorporated in the bylaw proposal RCA20 17331 after the public consultation period? Will you collaborate with community organizations to inform CDN-NDG residents of these by-law changes, for example through a flyering campaign?
5	Nathalie	Brière		5867 Côte Saint-Antoine	Bonsoir, svp nous fournir des explications détaillées sur l'usage H1 permettant de modifier le bâtiment existant en 3 logements. Depuis le début de ce projet, l'usage permis est H1, signifiant un seul logement, ce qui justifiait la demande de dérogation pour permettre 7 logements tel que le projet initialement déposé et maintenant mis de côté. Que s'est-il passé pour que ce même usage H1 permette maintenant 3 logements, « de plein droit »? Le bâtiment a été vendu avec la mention « used as a residential property ».
6	tony	michetti		recent comments about upper lachine rd,closure	Have you thought about the negative impact it would bring to the area if you decide to go ahead and close the road,the buses,car traffic and most important local merchants.The area will be cut off and paralyzed,Will the area residents have a say on this matter ? thank you



7	Camille	Thompson	OEIL CDN	Second projet de règlement RCA20 17331 /Projet quartier Hippodrome-Namur	<p>1. Bonjour à vous, j'aimerais avoir des précisions sur les modifications qui ont été apporté au projet règlement RCA20 17331 (sur les rénovictions): Il est notamment question d'ajustement du terme "maison de chambre" et "de retirer et changer certaines exceptions relatives à l'interdiction de diviser ou subdiviser un logement." Pourriez-vous apporter des précisions? De plus, si je comprends bien, l'adoption de ce projet de règlement ira maintenant en référendum? Ou bien il sera adopté aujourd'hui par le conseil?</p> <p>2. Bonjour, à la lumière du rapport de consultation publiée le mois passé, quand aurons-nous l'information sur le nombre de logements sociaux à construire dans le futur quartier Hippodrome-Namur? Merci et bonne soirée</p>
8	Israel	Fortin		projet 5867 CSA	<p>A la suite des discussions que j'ai eu avec les élus, je comprend que la construction d'un garage en facade sur la rue Draper est possible puisqu'il est considéré comme un agrandissement du 5867 CSA en raison de la présence d'un souterrain. Pourquoi ne pas faire passer cet agrandissement de la facade au CCU (puisque'il y aura un impact majeur sur la facade Draper) et pourquoi ne pas considéré la facade DRAPER comme étant une vrai facade (Puisque toute les porte donne sur draper et le parking également). Les interventions au niveau des facades dans notre quartier nécessite généralement de passer au CCU pour ne pas laisser carte blanche à quiconque et garder le caractère unique du quartier qui est le notre. De donner carte blanche sur la construction d'une structure considérée comme "agrandissement" grâce à un "loop hole" d'un article (qui devrait à mon avis faire l'objet de révision) va p-e laisser une trace indélébile au sein de notre quartier. Êtes vous à l'aise avec tout ca?</p>



9	elisabeth	chlumecky	Québec	« Promesse électorale » / Préservation des jardins	<p>1. Lors du congrès des membres de Projet Montréal, en 2017, Valérie Plante affirmait que la prévention de l'exode des familles vers les banlieues était au cœur de ses priorités. Elle affirmait : « On peut et on doit faire mieux pour les familles montréalaises ». Elle disait vouloir « conserver une mixité sociale, économique et culturelle ».</p> <p>Actuellement, les familles trouvent très difficilement à se loger dans notre arrondissement, en raison de l'augmentation des loyers causée par la spéculation immobilière et parce que plusieurs projets immobiliers auxquels la Ville a donné son aval, comme celui au 4801, avenue Lacombe, offrent de très petits logements et ne ciblent pas du tout les familles. J'aimerais savoir comment cette promesse électorale, de « faire mieux pour les familles », a été tenue et sera tenue dans les prochains mois par les élus de l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame de grâce.</p> <p>2. Les jardins contribuent à créer l'identité de notre arrondissement vert et résidentiel. Malheureusement, nous assistons actuellement à la destruction de plusieurs jardins dans le secteur, dans les ferraillements des excavateurs. Dans l'avenue Edouard-Montpetit et dans l'avenue Lacombe, trois jardins, qui abritaient une précieuse faune et flore urbaine, disparaîtront pour permettre l'agrandissement d'immeubles qui offriront des « locations à court terme ».</p> <p>Les jardins ont toujours joué un rôle important dans la vie des Montréalais pour leur caractère esthétique, comme lieux de rencontre, et comme oasis de fraîcheur, pendant nos étés étouffants. De plus, ils permettent de préserver l'intimité et l'ensoleillement. Le jardinage urbain est en pleine expansion. Plusieurs municipalités, comme Québec, visent à</p>
---	-----------	-----------	--------	--	---



					augmenter la superficie cultivable. J'aimerais savoir comment notre arrondissement cherche à protéger ce patrimoine unique que sont nos jardins ?
10	Abdelkader	Beldjoudi		Voisinage et facade de proximité	Bonjour. Le bâtiment actuel au 4801 Avenue Lacombe présente un mur aveugle à sa façade Sud, n'ayant que des petites fenêtres de toilettes. Je suis le voisin direct de ce cote, et mon mur en face présente deux grandes fenêtres de cuisine. Nos 2 bâtisses sont déjà très proches. Ce même design (des deux façades) se répète à tous les duplex de la rue et du quartier. Malheureusement, d'après les plans de la nouvelle bâtisse de 24-Logements, le mur à la même place contiendra de grandes fenêtres et balcons. Ces fenêtres font face directement aux miennes, et les balcons seront si proches de mes fenêtres que je pourrai toucher la main aux voisins d'en face. C'est juste inacceptable!! Est-ce que vous-mêmes, chers élus, se mettant à ma place, vous ne serez pas inquiétés par cette injustice, et envahi dans votre intimité. La lumière et l'ensoleillement nous manque déjà vue la grande proximité, elle le sera beaucoup plus avec ces 24-Logements. Merci pour votre compréhension et empathie.
11	Barbara	Sidorowicz		Police	Question for Projet Mtl. councillors: What are you going to do about systemic racism in our police force? Why a man, a white man, who kills 2 people and injures others and is wielding a sword - can be stopped in Quebec City and is alive today, whereas a black man, who has hurt NO ONE, has to be shot and killed??? Why did you support Ms. Plante in her decision to not equip the police with bodycams? Action needs to be taken NOW. How many more black men "in crisis" have to die until action is taken. It's been a few black lives too long already. Please reply with something concrete, simple words won't save any lives.



12	Daniel	Lafond		sans objet	<p>Bonjour, mon nom est Daniel Lafond "ex" contremaître de l'arrondissement avec près de 32 années d'expérience à la ville dont 28 à cet arrondissement, je dis "ex" puisque congédié par messieurs Plante et Boutin, aux motifs d'avoir fait des plaintes pour ensuite être déclaré invalide par ces derniers.</p> <p>Le 5 octobre dernier lors conseil d'arrondissement, Stéphane Plante directeur d'arrondissement affirmait que les problèmes de climat de travail sont inévitables.</p> <p>Or, il appert que différents rapports, en plus d'un nombre incalculable d'articles de l'actualité, démontrent que le climat de travail malsain à cet arrondissement est généralisé à l'ensemble des employés.</p> <p>Un des rapports est celui de Mme Paladini, dont il y a 16 recommandations à mettre en place dans les plus brefs délais donc ma question est; est-ce que l'ensemble des élus que constituent ce conseil sont d'accords avec le fait que les problèmes de climat malsain sont inévitables ? Et si non, quel est le nombre d'actions prises afin de donner suite aux recommandations suggérées dans le rapport Paladini ?</p>
13	Yamina	Ould Ali		Immeuble de 24 logements au 4801 Avenue Lacombe	<p>1- On parle de densification de Montréal et je vous demande si on tient compte des besoins des riverains qui aspirent à vivre dans des quartiers aérés, familiales avec des espaces verts, des arbres et de la lumière ? Est-ce que cette même densification ne vient-elle pas défigurer des quartiers qui sont déjà beaux et agréables pour leurs habitants ?</p> <p>2- Pourquoi la ville a permis cette dérogation pour la construction de 24 logements dans un immeuble de 6 (au 4801 Lacombe) sans égard aux voisins ni évaluer l'impact négatif d'un tel projet sur le voisinage en général et les voisins directs en particulier ?</p>



14	Nicolas	Roberge		sans objet	<p>Au conseil d'arrondissement du 5 octobre dernier, le directeur Stéphane Plante a affirmé avoir posé plusieurs gestes, notamment des rencontres, en lien avec le rapport Paladini auprès des employés du clos</p> <p>Madison. Or il s'avère que les rencontres que dit avoir fait M. Plante ont été faites dans le cadre du sondage sur la mobilisation du directeur de la Ville M. Serge Lamontagne. À ce jour, aucune rencontre n'a encore</p> <p>eu lieu concernant le rapport Paladini et aucune n'est prévu. Est-ce que les élu(e)s trouvent acceptable que les directeurs Plantes et Boutin n'aient encore rencontrés les employés à ce sujet ? Est-ce que les élu(e)s prennent ce rapport au sérieux ?</p>
15	Silvia	Romero	resident	Crosswalk at Westhill Avenue and Fielding / Rising local crime rates	<p>1. I live near Ecole Cote Luc at Cote St.Luc road. The crosswalk outside is typically monitored by a crossing guard, but lately I have seen it monitored by a pair of police officers.</p> <p>My question is - why are police needed to do this task, and what is the cost difference per hour of paying two police officers to do this work, versus on crossing guard?</p> <p>2. I have recently noticed a spike in local crime in my neighbourhood, particularly with neighbours who have had bicycles stolen from outside their property, or from their own backyards.</p> <p>This has me feeling uneasy and as a result, I have started locking my doors for the first time in the 40 years I have lived in this neighbourhood.</p>



16	luciano	michetti	PRUDHOMME GROUP	upper lachine road closure	DO NOT CLOSE THIS SECTION OF THE ROAD , VERY IMPORTANT FOR MOVMENT OF LOAWER NDG I LIVE HERE FOR 55 YEARS
17	Soltana	Beldjoudi		La Qualité de vie des voisins ve être reduite	Bonjour. Je suis abasourdie par le fait que ce nouveau bâtiment comportera des balcons additionnels qui vont être aussi proche de notre duplexe! Mon intimité en tant que voisine directe sera drastiquement réduite. Notre lumière le sera également. Le bruit va augmenter dans ce voisinage. N'avez- vous pas tenu compte de la qualité de vie des voisins directs de ce projet?



18	Jason	Savard	Association of Pedestrians and Cyclists of NDG	Terrebonne bike path committee	<p>Our pedestrian and cyclist association has been active in NDG for many years.</p> <ul style="list-style-type: none"> · We have studied and recommended a network of bike paths for the service of borough residents, including the Terrebonne bike path, which we have studied in detail for some time, including data collection, etc. · So, naturally, we applied to participate in the committee which has been formed to study the future of this important bike path · And were surprised and disappointed to hear that the borough chose to not include us in this process. · The Terrebonne bike path will be a public service infrastructure for residents from various parts of the borough and beyond · Such broader public service issues should not be debated and recommended by a small group of stakeholders located along Terrebonne. <p>Question</p> <ul style="list-style-type: none"> · We ask that our association be included in the Terrebonne bike path committee.
----	-------	--------	--	--------------------------------	--



19	joan	simand	adhoc citizens group Save The NDG YMCA	Plans for the Hampton Avenue NDG YMCA site	My name is Joan Simand and I have been a resident of NDG for 40 years as well as co-author of a citizen's petition entitled: SAVE THE NDG YMCA which has gathered over 2250 signatures in less than 2 weeks. My question is for borough mayor Sue Montgomery: It has been confirmed both by the press and your letter of September 18, 2020 to Benoit Dorais, chair, executive committee, City of Montreal that negotiations have been underway for the sale of the NDG YMCA land and building to the city. Furthermore, in your letter submitted to The Gazette on October 31, 2020, you state and I quote: "I am working to save our beloved YMCA." Can you inform the residents of NDG as to what you are working on and whether your efforts are directed towards maintaining both the fitness activities as well as the community programs of our Y?
----	------	--------	--	--	---



20	Andy	Froncioni		sans objet	<p>On Halloween night, Saturday, my girlfriend and I were almost run over by a car as we crossed at the intersection of Crowley Ave and Prud'homme Ave. The driver was accelerating to merge onto a non-existent highway, mistaking Crowley Ave for the Aut 15S on-ramp. There was the sound of screeching brakes, as the driver came to a stop right in front of us.</p> <p>The driver was confused and truly sorry. We retraced her path afterwards to understand why she would act this way. Sure enough, the signage and roadway did, indeed, promise a nearby on-ramp. We took a lot of photos.</p> <p>The highway grade Jersey-style dividers on Upper Lachine Rd made it look like a highway on-ramp. The temporary orange 15S highway sign did promise a nearby on-ramp.</p> <p>As an engineer by training, I am well aware of failure modes and human risk factors involved in this type of engineering design. This roadway is a public safety hazard.</p> <p>I have 2 simple questions for Peter McQueen:</p> <p>Yes or No, did you approve to have those concrete and plastic dividers installed on the south side of Upper Lachine Rd?</p> <p>What timeline and specific actions do you have in place for fixing this dangerous pedestrian hazard?</p>
21	Jo	Walton		Upper Lachine	<p>I live on de Melrose near Upper Lachine. I am disabled. In normal times when one can go out, I rely on the 90 and 104 bus running along Upper Lachine to get to the metro. Please keep Upper Lachine open to buses, even if you close it to cars and bikes.</p>



22	Jean-Claude	Savard	nd	Subdivision Rénoviction suite 11 mars 2020 adoption règlement RCA06 17097	<p>Le 5 novembre, 5 locataire du 3440 ave Ridgewood, propriété depuis 1 année de Hill Park Capital inc, Seront en audience au Tribunal du logement, pour éviction pour subdivision. un permis que la compagnie n'a jamais obtenue.</p> <p>Hill Park à obtenu le 4 septembre un permis de rénovation, laissant croire à un stratagème de rénovation.</p> <p>La vie dans l'édifice est irritable. Une plainte pour chantier non COVID à été faite le 28 octobre. Dernier a la CNESST.</p> <p>La même journée, des inspecteur de la ville sont venus prendre des relevé de température il fesait 20.6oC chez moi, à 14:00, le matin il fesait 19.9oC</p> <p>Parce que la compagnie a retiré dans tous les 29 appartements vides les calorifères à eau chaude donc certains circuits semblent affectés.</p> <p>moi et les 16 locataires restant sur 46 du 3440 avec Ridgewood, nous demandons si aujourd'hui lundi 2 novembre, que l'adoption sera faite?</p> <p>Et si les élus compte protéger les citoyens de la prédatons immobilières qui brise les tissus sociaux?</p>
----	-------------	--------	----	---	---



23	Emmanuelle	Létourneau	nil	Développement CSA/Draper	Bonjour mesdames, messieurs, dans les échanges sur le projet avec Craig Park, il nous a été mentionné que le stationnement qui fait partie du projet était à la demande de la ville. Je comprends les besoins de stationnement dans la ville. Par contre, les garages feront l'objet d'une rallonge qui empiètera sur le terrain. Sans avoir eu le droit de voir les plans, j'imagine que la rallonge dénaturera la façade du "Friendly Home". Par le passage des voitures sur le très beau jardin, il sera dénaturé - sachant qu'il y a de fortes chances que les voitures stationnent devant le garage plutôt qu'à l'intérieur. Pourquoi la ville tient tant à ce stationnement, sachant les inconvénients visuels nuisant au bon voisinage ? Aussi, est-ce que tous les habitants de l'Avenue Draper pourraient construire une telle rallonge devant chez eux pour en faire un stationnement ?
24	Paolo	Pedicelli	Montreal	Rumored closure of Upper Lachine Rd at Decarie Blvd.	First and foremost, I am CATEGORICALLY OPPOSED to any closure/restriction of Upper Lachine Rd at Decarie Blvd in either direction east or west! Upper Lachine is a major artery for residents of lower NDG to access anything east of Decarie: Vendome metro, downtown, Westmount... Closing it off would be massively detrimental to commuters (of ALL modes of transport, particularly buses 90 & 104 that serve Vendome metro), citizens, residents and businesses that operate in the neighbourhood. The disruption to day-to-day living would have a huge negative ramifications for everyone. So my question is this: How could city council believe, in ANY capacity, that closing Upper Lachine at Decarie would have any positive impact on local residents, thus making this act a step forward in improving the quality of living/working in this neighbourhood?? Thank you.
25	Sonya	Konzak		Réseau express vélo	To projet Montréal councillors: why did you break your promise to have the réseau express vélo in CDN-MTL? How will you support cyclist safety concerns that painted lines are insufficient?



26	Fernando	Alvarez	Interdiction des permis d'agrandissement / subdivision	<p>Bonjour,</p> <p>Je vis au 3440 depuis 30 ans. En juillet 2019, HillPark Capital a acheté l'édifice et les conditions de vie se sont progressivement dégradées.</p> <p>Le 30 décembre 2019, nous avons reçu un avis d'éviction pour agrandissement / subdivision.</p> <p>Le 5 novembre prochain, nous avons une audience à la Régie du Logement. Nous sommes optimistes, car le propriétaire n'a pas le permis requis. Cependant, on reste inquiets par rapport à l'avenir, car l'arrondissement de Côte-des-Neiges n'a adopté qu'un moratoire par rapport aux permis d'agrandissement / subdivision, à différence d'autres arrondissements de Montréal qui ont déjà carrément interdit l'émission de ce genre de permis.</p> <p>QUESTION: Est-ce que le conseil va approuver aujourd'hui la résolution CA20 170127 du 19 mai 2020 interdisant l'octroi de permis de subdivision / agrandissement ?</p>
----	----------	---------	--	---



27	Valerie	Bell		Propos inappropriés de la mairesse	<p>Mme la mairesse, vous avez fait un post sur FaceBook qui est complètement inapproprié, et je vous demande d'être digne de votre rôle comme mairesse, sans utiliser le décès si tragique de Sheffield Mathews pour des gains politiques.</p> <p>Vous avez fait allusion de la fermeture de la station 11 comme étant la cause, et vous avez parlé des décès d'Anthony Griffin en 1987 et de Nicholas Gibbs en 2018. Voici les faits : Anthony Griffin a été tué par balle en face du poste de police 15, anciennement sur Rosedale et Somerled. Et pour Nicholas Gibbs, la station 11 était toujours sur Kensington, à NDG. Évidemment, la localisation des postes de police n'a aucun lien avec les événements tragiques. Vous véhiculez des fausses informations.</p> <p>Je vous demande de respecter les mémoires de ces victimes et d'arrêter d'essayer de marquer des points politiques sur le dos de ces hommes.</p> <p>We all deserve better.</p>
28	Gilles	Chiasson		Bicycle Path on de Terrebonne / sheffield matthews' killing	<p>Would like to know, Mr Arseneault, what are your plans are for a safe & secure bike path on de Terrebonne? Can we count on you sir?</p> <p>Mr Arseneault, in light of Mr Matthews killing at the hands of the police will you endorse and prioritize the city's systemic racist committee to fix this awkwardly uncomfortable reality of men of color being killed when white men get arrested for the same mental health causes?</p>



29	Hannah	Beattie		Piste cyclable d'hiver + panneaux-réclame	<p>1. Question pour la Mairesse et les Conseillers McQueen et Arsenault. Les pistes cyclables d'hiver seront d'autant plus importantes cette année en raison de la Covid, plusieurs adapteront le vélo d'hiver afin d'éviter les transports en commun achalandés. Quelle piste sécuritaire sera mise en place dans un axe nord-sud à proximité de Grand Boulevard pour pouvoir accéder à la piste 4 saisons sur de Maisonneuve?</p> <p>2. Question pour la Mairesse. Le Plateau est en train de retirer tous les panneaux réclame (advertising billboards) de son territoire suite à la victoire en cours sur ce dossier. Quand est-ce que CDN-NDG emboîtera le pas pour retirer cette pollution visuelle? Merci.</p>
30	Murray	Genis		Chief of staff	<p>There has been so much publicity for a while regarding the so called harassment issue. Causing such a disturbance and disfunction among all of you. I am wondering why council agreed to fire the chief of staff whom they all felt competent and liked, without due process or evidence of such? Why the sudden change of heart?</p>
31	Davinia	Withington		Tree cutting on de Maisonneuve/Claremont	<p>Why have multiple healthy, mature trees been cut on the margin of this new development site? They not only provided shade for pedestrians on this block of de Maisonneuve between Claremont and the Vendome metro, but were a habitat for many birds which could be heard whenever one passed. They were on the street in no way impeding the site. This is vandalism. Did the council give permission? If so why? Will the developers replace the trees? There were many more smaller ones on the actual site which has been completely cleared no doubt to be covered with concrete with clear environmental effects.</p>



32	Ray	Taylor		Police response times in borough / Informing citizens about council meetings	<p>1. My question is for my councillor, Christian Arsenault. At a recent meeting, I asked you to provide me with the numbers and data you claim to have studied regarding the closure of Station 11. Among other things, you claim these statistics prove the closure will improve police response time in the borough. So far, I have only gotten a link to an SPVM Power Point which has no data. Last week, my wife and I were awakened at 1 AM by a troubled individual who was screaming in the street outside our home. He came to our front door and began banging and yelling, later we heard more yelling and what sounded like steps on our roof. In all, we called 9-1-1 three times. Officers finally arrived more than half an hour after the first call. This is not a speedy response time.</p> <p>My question is, when will you supply citizens with the statistics you have previously said prove the closure of Station 11 will improve police response times in our borough, and how are you currently monitoring this?</p> <p>2. For a variety of reasons, this borough council has been holding many extraordinary meetings these past few months, typically with very little notice. These meetings are often poorly communicated to constituents, which impacts our ability not only to submit questions to our borough council, but means we may also be unaware of council business that takes place at these extraordinary meetings.</p> <p>Can the council please work with city administration to find a timelier and more effective way to communicate ALL council meetings to</p>
----	-----	--------	--	--	---



					citizens, be it via social media, email alerts, or other means?
--	--	--	--	--	--



33	Elisabeth	Faure		SPVM budgets / Borough priorities in next budget	<p>My question is for councillor Rotrand.</p> <p>Like so many, I was saddened and angry to learn of the killing of another Black man at the hands of police this past week.</p> <p>This killing is yet another demonstration that police are not best equipped to handle situations where people are in crisis.</p> <p>As we wait to learn more details, one thing seems clear: there were other ways in which this could have been handled that would not have resulted in Sheffield Matthews' death.</p> <p>It is time we recognize the need to defund the police and provide more support to social services.</p> <p>I know you have studied the issue of police budgets in Montreal and wrote to you colleagues about how these funds may be re-allocated earlier this year.</p> <p>What was the result of your letter, and what is happening now?</p> <hr/> <p>My question is for the Projet Montreal members on the council - Peter McQueen, Magda Popeanu, and Christian Arsenault.</p> <p>It is a well-recognized fact that our borough is both overtaxed and underfunded, as is the fact that the members of this borough council have lost important dossiers at the municipal level over the last few years.</p> <p>In this context, as members of the governing party at city hall, what local priority items are you pushing to be funded in the next budget, and are you prepared to vote against this budget if these demands are not met?</p>
----	-----------	-------	--	--	---



34	Ralph	Mastromonaco		Police accountability-body cameras	<p>Last week a black man died during a police encounter. that originated with a call alerting the police of a person in distress-not a person committing a crime.</p> <p>At the very least this man’s family and concerned citizens are entitled to know what happened.</p> <p>Had police officers been wearing body cameras it would take minutes to determine if any blame worthy conduct occurred or not.</p> <p>On June 2nd, days following the death of George Floyd, Mayor Plante stated that body cameras would be worn by Montreal police “as soon as possible”. Four months later we are still waiting for action.</p> <p>The city of Toronto started to distribute body cameras to their police officers during the month of August.</p> <p>Our society permits the police to carry and use lethal weapons. The quid pro quo to this grant of power is that transparency is owed back to the society that empowered the police.</p> <p>When will the Plante administration deliver on its promise to make the wearing of body cameras mandatory police practice?</p>
35	Jessie	Evans		Intersection Decarie	<p>Les plans de reconstruction de l'intersection dangereuse de Décarie et Maisonneuve doivent garder ch. Upper-Lachine ouvert. Pourquoi fermerions-nous ch. Upper-Lachine, ce qui isolerait davantage le quartier moins privilégié de St-Raymond, alors que les récents accidents n'avaient rien à voir avec ch. Upper-Lachine? Protégez-vous les intérêts des résidents de St-Raymond?</p>



36	Ben	Magagnin		Defunding the police	Do you feel hiring more police officers makes our streets safer? (I do not) Will the borough be supporting the notion of defunding the SPVM? Where could that money be better used?
37	Linda	Solomon	Co-author citizens' petition SAVE OUR NDG Y	Consulting NDG residents on future of NDG Y	<p>Question to Mayor Montgomery and the councillors:</p> <p>To date, our petition has gathered more than 2200 signatures. Yet YMCA Québec has not deemed fit to inform or consult NDG residents as to the plans for the future of our Y. Furthermore, despite strong community resistance, YMCA Québec closed in 2019 three YMCA's that were deeply ingrained in their neighbourhoods.</p> <p>Given this proven disregard of YMCA Québec for its members and users, what are the specific measures that you, elected representatives of our borough, will undertake to ensure that the residents of NDG are properly informed and consulted on the maintenance of all fitness and social programmes of our NDG Y?</p> <p>Étant donné ce manque de considération manifesté par YMCA Québec envers ses membres, quelles sont les moyens spécifiques que vous, les élus de notre arrondissement, allez prendre pour assurer que les résidents de NDG soient informés et consultés quant au maintien de l'ensemble des activités de notre Y?</p>



38	Guillaume	Prevost		Projet règlement et avenir du parc locatif Montréalais	<p>Bonjour,</p> <p>Le parc immobilier locatif Montréalais souffre, tout comme les infrastructures publiques, d'un manque chronique d'entretien et d'un vieillissement important.</p> <p>Pour s'attaquer à ce problème et pour contrer le réchauffement climatique, plusieurs projets visent à reconstruire des immeubles pour les rendre sécuritaires et durables. Cela implique des travaux majeurs de structure, de plomberie, d'électricité, d'isolation, de décontamination d'amiante et des sols. Pensons aux travaux de structure, d'escaliers, de ventilation, de géothermie, de gicleurs, de toits verts et d'optimisation des espaces. Tout ceci nécessite de repenser complètement la division des espaces intérieurs et des logements en les adaptant aux besoins des familles d'aujourd'hui et en développant un parc locatif durable et sain pour les Montréalais(e)s.</p> <p>Que prévoit le projet de règlement pour ce type de projets à mon avis essentiels pour l'avenir de Montréal et de notre planète en péril?</p> <p>Merci,</p> <p>Guillaume P.</p>
----	-----------	---------	--	--	---



39	Sandrine	Campeau		Sherbrooke street	As a merchant with a storefront on Sherbrooke I have noticed an increase in graffiti. What does the borough intend to do about it? Furthermore myself and many others have noticed a big difference in the care that is taken to maintain Sherbrooke vs Monkland. It lacks greenery with many cut trees, areas to properly dispose of garbage and overall beautification. As a business owner I want to see the borough take an interest in improving the look of Sherbrooke for the benefit of all. With an upcoming election, I would like to know what the city councillors have to done to support businesses on Sherbrooke.
40	Kurt	Houghton		Intersection of Upper Lachine, Decarie & de Maisonneuve	Mayor Montgomery, As a long term resident of the Saint-Raymond area of NDG, I'm sincerely concerned about safety and access to my neighbourhood. As you are aware, St-Ray is already cut off from the rest of NDG by the train line and the expressway. We are further isolated on the south by the falaise & the new highway. The Decarie/Upper Lachine/Maisonneuve intersection is obviously a critical access point to St-Ray and a security concern for all residents of NDG. Is it your intention to close Upper Lachine's access to this intersection, further isolating St-Ray residents? Can other strategies be put in place that still ensure security and equitable access to Vendome metro for all? Long-term solutions are needed to allow the St-Ray area to grow in step with the rest of NDG & Montreal, rather than remain isolated and under-served.



41	Diana	Averill	NDG Resident	Closure of NDG police station	<p>Good evening My question is addressed to Councillor Rotrand. I consider that closure of the police station in a largely populated borough such as NDG is negligent on the part of the city of Montreal. Our borough residents pay more and more taxes to the city and our basic services are being eroded. The safety and security of residents should be a priority. I was wondering if there is an update about reinstatement of the NDG police station, since the recent Montreal city meeting. Thank you</p>
42	Benjamin	Homaee		RCA20 17331	<p>My landlord is trying to take advantage the subdivision/enlargement clause to evict me from my place and then hike the rent for the next tenant. He did the same thing to another apartment building in CDN borough. I would like to know when the by-law RCA20 17331 is going to be put to vote so that when it is accepted and becomes effective, I don't have to worry about losing my place, especially during this pandemic.</p>
43	Kendra	Boyчук		Closing of Upper-Lachine tunnel	<p>I live in st Raymonds in my triplex, with my two children, one of whom goes to Westmount high. The other two levels are rented and are an important part of my income. All of us regularly use this route either on foot, bike or bus to get to vendome metro for work and school. Part of my ability to attract renters is access to the metro. Closing Upper-Lachine is not a viable option for our community which is already a food desert. It was taken off the table years ago why are you thinking of doing this now? Times are hard don't make them harder.</p>
44	Marc	Perez	Peter McQueen	Money Transfers from Central City	<p>Do you agree that CDN-NDG borough do not get enough money from the city of Montreal? If you agree, will you vote against the city's budget that will be adopted this month, if not, then why?</p>



45	Alison	Newall		Police training and alternatives to deadly force (if Toronto can do it, why can't we?)	My question to Montreal's city council arises from the police shooting of Sheffield Matthews last Thursday morning in my neighbourhood, as well as several other deadly incidents involving our officers. The question has two parts: 1) Are Montreal's police officers adequately trained in de-escalation techniques, do they have alternatives to using deadly force, and are they equipped with the knowledge and tools (such as tasers) required to deal with people in crisis, especially when those people are from marginalized communities? 2) Given the strained state of relations with the community, when will the city go forward with body cams, which would protect officers from unjust accusations, help provide training to improve officer actions through an action review process, and help build trust with the community, instead of allowing this atmosphere of mutual suspicion to persist unnecessarily?
46	John	Habel		Décarie/Upper Lachine	As the manager of a small business in St Raymond, I am alarmed to learn that the closure of Upper Lachine's direct access to Decarie (and Vendome Metro) is being considered again. Would you please reassure St Raymond residents and businesses that you will oppose any such initiative?
47	Carl	Hamilton		Economic commissioner	Most of the development taking place in CDN-NDG is housing, sometimes under the banner of densification. I don't see a lot of job creating entities being established in our borough, especially the kind that provide steady full-time employment with higher pay. The addition of so much housing is crowding out the present and future possibility of attracting such enterprises. One of the arguments made for densification is that work is close to home, ideally accessible by active transport. Question for Marvin Rotrand: In a recent Suburban article, you referenced the borough's economic commissioner. What does this person do and do they issue reports that are available to the public?



		= 4 ^e question et suivantes sur un même sujet
		= questions non traitées faute de temps

